



Procès verbal du Conseil d'École du jeudi 20 Octobre 2016

Membres avec voix délibérative :

M. BONNEFOY Patrick	Directeur, Président du Conseil d'École	Présent
Mme CARRERAS Roser	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente excusée
Mme GONZALEZ Maria	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente excusée
Mme GONZALEZ Ruth	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente excusée
Mme MARTINEZ Montse	Enseignante d'espagnol et catalan	Absente excusée
Mme LABEYRIE Carole	Enseignante GS	Présente
M. OBINO Eric	Enseignante GS	Présent
Mme BALEIX Mylène	Enseignant GS	Absente excusée
Mme CAMINADE Cécile	Enseignante GS	Présente
Mme SOULAT Caroline	Enseignante GS	Absente excusée
Mme SAADI Aurélie	Enseignante GS et PS	Présente
M GUILLEMAIN Maël	Enseignant MS	Présente
Mme FORNELLS Rose-Marie	Enseignante MS	Présente
Mme LEFORT Sophie	Enseignante MS	Présente
Mme SAINT- MARTY Sandra	Enseignante MS	Absente excusée
Mme ZOELLER Amandine	Enseignante MS	Absente excusée
Mme MARINAS Caroline	Enseignante MS et GS	Présente
Mme PAQUET Sabine	Enseignante MS et GS	Absente excusée
Mme DUVAL BONNET Hélène	Enseignante MS/GS	Absente excusée
M ROSE Nicolas	Enseignant PS	Présent
Mme DUCRUET Claire	Enseignante PS	Absente excusée
Mme MOREL Géraldine	Enseignante PS	Absente excusée
Mme RUBIRA Anne-Marie	Enseignante PS	Présente
Mme SALMERON Cristina	Enseignante PS	Absente excusée
Mme RAPATEL Laurence	Professeur de musique	Présente
VERDUCI CRISTINA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
FERNANDEZ LE MOUËL ELSA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
REY SENDÓN TERESA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
CLACKSON JUSTIN	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
FRUCHART YANN	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
PRAT RUIZ RAPHAEL	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absent excusé
ROIG SANZ DIANA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
BABARIT THIERRY	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présent
GAUTERIE LAURE	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
NESPRAL GEMMA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
SANCHO SITJÀ ANA	Représentant des parents d'élèves titulaire	Présente
BONNOTTE VALERIE	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
MARTIN KARINE	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
FASSIH SYRINE	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
GUILLOUD DE COURBEILLE NATHALIE	Représentant des parents d'élèves titulaire	Absente excusée
HOQUET ESTELLE	Représentant des parents d'élèves suppléant	Absente excusée
IGLESIAS EMBIL BEATRIZ	Représentant des parents d'élèves suppléant	Absente excusée
LOZANO BLANCA	Représentant des parents d'élèves suppléant	Absente excusée

Membres avec voix consultative :

M DUTHEL Dominique	Proviseur (titulaire)	Présent
M. MATHIEUX Didier	Directeur administratif et financier (titulaire)	Présent
M PIETRI Laurent	I.E.N. en résidence à Madrid	Absent excusé
Invité(s):		
Mme VELERT Dámaris	ASEM	Présente
Mme SCIARINNO Claude	ASEM	Présente

Ordre du Jour :

1. Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions
2. Résultat des élections
3. Règles de fonctionnement de l'école maternelle
4. Bilan de la rentrée scolaire et des effectifs
5. Point d'étape sur le projet immobilier
6. Les projets et temps forts de l'année scolaire 2016/2017
7. Enseignement des langues
8. Dispositifs de sécurité
9. FSE

Secrétaire : Mme Marinas

Secrétaire adjoint : Mme Verduci

Début des travaux : 17h30

Devant s'absenter pendant le conseil d'école, et afin de répondre aux questions de parents, M le Proviseur propose d'aborder certaines questions diverses en début du conseil d'école. Le déroulement de l'ordre du jour est donc modifié. Le compte rendu fera apparaître les réponses données à ces questions dans la partie « Questions diverses ».

Composition du Conseil d'École, son fonctionnement, ses attributions

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

En référence à la circulaire du n°1894 du 6 juillet 2012

1 - Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

- Vote à main levée ou à bulletin secret lorsque l'avis du conseil est soumis au vote
- Validation du compte-rendu : le président, secrétaire principal, dresse le compte-rendu aidé des notes du secrétaire adjoint.

Le compte-rendu validé conforme par le secrétaire adjoint est diffusé par mail à tous les membres qui confirment par retour leur validation ou les remarques nécessaires avant 8 jours. Passé ce délai, le PV est considéré comme adopté.

2- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- **siégeant avec droit de vote :**

* *dans les écoles de 15 classes et plus*

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- **siégeant avec voix consultative :**

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

3- Désignation des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

4- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins huit jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (en ligne sur le web du LFB (onglet « procès verbaux »)).

Résultat des élections

Les élections se sont déroulées avec un vote électronique. L'APE (Association des Parents d'Élèves) est la seule liste à s'être présentée aux élections pour les Représentants élus des parents.

- 639 inscrits sur les listes pour la maternelle.
- 89 votants soit un taux de participation de 13,9 % (7,1% en 2015, 46,7% dans les écoles en France)
- 98 % pour la liste de l'APE

Le taux de participation est bien meilleur que celui de ces deux dernières années mais reste très faible.

Règles de fonctionnement de l'école maternelle

Lecture et commentaires sur les règles de fonctionnement de l'Ecole Maternelle.

2 propositions de modification du règlement scolaire :

- Article 3.1 Santé

Une collation légère est proposée aux élèves dans la matinée (au moins 2h00 avant le repas) quand le service de restauration est proposé au-delà de 12h30.

- Article 6.2 Informations

Des informations écrites sont données sur l'évaluation des compétences des enfants au moins deux fois par an.

Ces modifications sont validées à l'unanimité par les membres du CE.

Le règlement scolaire modifié est adopté à l'unanimité.

Le Directeur fait observer que beaucoup de demandes de familles ont leurs réponses dans le règlement scolaire. Il s'interroge sur l'attention portée à ce document par les parents.

Les membres du conseil d'école proposent qu'une partie faisant apparaître la signature des représentants légaux soit ajoutée au document et retournée à l'école (23 votes favorables; 1 vote contre). Le Directeur de l'école proposera aux membres du CE, une nouvelle mise en forme du document.

Questions des parents d'élèves élus : Le changement des évaluations est-il spécifique au LFB ?

Le directeur de l'école : Ce changement est demandé par l'Education Nationale; il s'agit de 2 décrets qui posent les fondements d'une nouvelle évaluation.

- Les enseignants transmettent en fin de GS la synthèse des acquis de compétences aux familles. Ce document signé par les parents est par la suite donné aux enseignants de CP. Il s'agit d'assurer la continuité du suivi des élèves entre la maternelle et l'élémentaire.
- Les écoles maternelles doivent construire un carnet de suivi des élèves. Ce document est propre à l'école et doit intégrer une évaluation positive. Il s'agit de décrire ce que l'élève sait faire dans le cadre d'une évaluation continue. L'équipe enseignante travaille actuellement sur ce carnet. Il devrait être terminé fin novembre. Il sera sur un support papier. Une information sera distribuée aux familles pour expliquer le fonctionnement de ce nouveau document ou une réunion sera proposée en salle Dravet. Pour l'année 2016/2017, la remise de ce carnet sera semestrielle.

Bilan de la rentrée scolaire et effectifs

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de parfaites conditions dans les modules prévus dans le projet immobilier. L'aire de jeux qui devait être maintenue a finalement été enlevée pour des problèmes de sécurité.

Structure et effectifs

Niveau	Nombre de sections	Effectif	Moyenne par classe
PS	4	96	24
MS	5 ½	131	23,8
GS	5 ½	137	24,9
Total	15 (13 + 2)	364 (313+51)	24,3

Il y a 30 élèves de moins en PS. La moyenne d'élèves par classe est basse (24,3) pour répondre aux spécificités de cette année scolaire avec une école sur une surface réduite en co-activité avec un chantier. Beaucoup de demandes d'inscription en PS n'ont pu être satisfaites.

Travaux

- Installation des modules
- Réfection de la cour
- Réorganisation des aires de jeu avec la mise en place d'un nouveau sol, de chenilles, du bateau et de panneaux de basket
- Modification du portail d'entrée pour répondre à une nouvelle organisation

Question des parents d'élèves : Pourquoi n'y a-t-il pas d'aire de jeux en élémentaire.

Un enseignant fait remarquer que des activités sont proposées aux élèves pendant la pause méridienne.

Le Directeur rappelle que la présence des GS à Pedralbes devait être temporaire. L'espace de la cour ne permet pas de proposer des aires de jeu avec autant d'élèves. D'autre part, les écoles élémentaires ne bénéficient pas d'aires de jeu en général dans les établissements en France.

Le projet immobilier

L'entreprise est en train de monter la structure métallique et coule les dalles de chaque étage. Cette phase devrait être terminée en décembre.

Il n'y a pas de retard sur le calendrier prévisionnel.

Les nuisances sont beaucoup moins importantes que celles prévues initialement. Il y a peu d'impact sur le fonctionnement de l'école.

Les projets et temps forts de l'année scolaire

Projets collectifs :

- La Castanyada
Toute l'école y participe. Elle est prévue pour vendredi 21 octobre, juste avant les vacances de la Toussaint.
- Els castellers
Un groupe de *Castellers* est venu à l'école. Les enfants de GS ont pu participer à un atelier de *castellers*. Les enfants ont pu voir comment la construction d'un *castell* est un véritable travail d'équipe.
- El Tió
- Le père Noël
- Le Carnaval
- La semaine du livre : du 8 au 12 mai
- La fête de la musique
- Les incontournables

Le blog de M Journal est abandonné faute de consultation par les familles.
La News Letter du LFB prendra le relai sur l'actualité de l'école.

Divers projets de différentes classes :

- El meu primer festival
- Le projet conte
-

Enseignement des langues

Les accueils et le soutien linguistiques

Afin d'aider les élèves non hispanophones et non catalophones des enseignements spécifiques sont proposés par Maria, Montse et Roser.

Ces dispositifs proposent 2 niveaux :

- l'accueil pour les grands débutants
- le soutien pour les élèves ayant acquis les bases en compréhension

Il y a 7 dispositifs différents par semaine. Ces dispositifs d'accueil permettent de travailler avec des petits groupes d'élèves constitués à partir d'évaluations : profils linguistiques.

Français

Les élèves qui en ont besoin bénéficient d'un soutien en français assuré par les enseignants libérés de leur classe pendant les heures de langue. A partir de janvier, les enseignants de PS se consacreront aussi au soutien linguistique.

Il n'y a pas de dispositif en PS. Les élèves terminent de construire leur langue maternelle et s'adaptent à la langue de l'école.

Le directeur a demandé aux enseignants d'informer les parents lorsque des enfants étaient concernés par ces dispositifs d'aide.

Dispositifs de sécurité (Bilan alerte incendie, surveillance des temps de récréation...)

Bilan alerte incendie

- Exercices d'évacuation : il y en a 3 sur l'année scolaire
- Dernier exercice en date :

LA DATE	L'HEURE	LE TEMPS D'EVACUATION
Judi 29 septembre 2016	10h10	3 min 01s

Il s'agit du premier de l'année scolaire. Il s'est déroulé correctement. Le temps d'évacuation est satisfaisant. Avec de l'entraînement, cette évacuation peut se faire en 2 minutes 20 / 2 minutes 30. Les élèves ont évacué les locaux dans le calme et sous le contrôle des enseignants et des ASEM.

Afin d'améliorer ce dispositif, un accès par l'escalier du bâtiment principal vers les salles MS 6 et MS7 sera construit pendant les vacances d'octobre.

Personnes évacuées :

Elèves : 301

Personnels : 33

Prochain exercice d'évacuation : Décembre 2016

Sécurité sur les temps d'accueil du matin

Présentation du schéma de surveillance.

L'ensemble du dispositif a été présenté. Les parents d'élèves élus pourront communiquer les différents éléments présentés aux familles à leur demande. Le compte rendu de cette présentation ne sera pas écrit au PV du Conseil d'école qui sera accessible sur un espace public.

FSE

Le FSE se crée sur la base de cotisations non-obligatoires de 30 euros versées en début d'année par les familles. 10 familles n'ont pas cotisé pour cette année scolaire.

Chaque classe bénéficie de son propre budget constitué par les cotisations des familles.

Il existe aussi un budget commun constitué par le reliquat de l'année précédente qui sert à financer des projets collectifs ou relativement coûteux pour une classe.

Le FSE sert à financer certains projets de l'école. A titre d'exemple, l'intervention des Castelliers a été financée par le FSE à raison de 7 € par enfant (3,50 € avec le budget des classes et 3,50 € avec le budget commun).

Il peut être utilisé également, pour les classes transplantées en cas de demande de la part de familles en difficultés.

La gestion sera assurée par Sabine Paquet et Amandine Zoeller avec un appui du secrétariat de l'école et de la direction.

Les cotisations des familles, lors de la rentrée, ont permis de récolter 10 560 € pour 15 classes.

SOLDE juin 2016 : un peu plus de 4000 €

Questions diverses

1- Serait-il possible de recevoir la convocation au Conseil d'école avec plus d'avance?

Oui. Le délai minimum est de 8 jours. Les prochains CE sont prévus le mardi 14 février et le mardi 13 juin.

2- Serait-il possible d'avoir plus d'informations par rapport au Fond de Solidarité, préalablement au versement?

Cette question relève du Directeur Administratif et Financier et du Chef d'établissement. Elle a déjà été posée au Conseil d'Etablissement l'année dernière. Les élus du Conseil d'Etablissement pourront poser la question à nouveau lors de la prochaine réunion.

3- Quand sera présenté le rapport officiel concernant l'incident à la cantine du mois de juin avec tant d'enfants malades?

Les conclusions sont en ligne sur le site du LFB depuis fin septembre. Les parents des enfants concernés peuvent faire une demande du rapport complet à l'ASPB. Le directeur de l'école a toujours accueilli et informé les familles qui en ont fait la demande.

Certains parents se plaignent de ne pas avoir été directement informé sur cette publication. Le Proviseur entend cette remarque.

4- L'anglais n'est plus un choix mais une nécessité dans la vie de travail de nos enfants. L'oreille de l'enfant se referme vers 4 ans sur les sons et accents de différentes langues. Peut-on instaurer l'anglais comme une règle à Munner sans que ce soit une activité si dispendieuse après les heures obligatoires d'école?

Le LFB est un établissement en Gestion Directe de l'AEFE. Les programmes appliqués sont ceux de l'éducation nationale. La politique des langues est définie par l'AEFE. Les spécificités locales sont régies par un accord bilatéral avec les autorités locales. Sur Barcelone, cet accord porte sur l'enseignement de l'Espagnol et du Catalan.

Les programmes de l'Education Nationale n'indiquent pas l'introduction de l'anglais dans le programme de la maternelle.

5- Serait-il possible d'instaurer à nouveau le goûter pour les PS?

Il n'y a pas de goûter dans les écoles maternelles pendant le temps scolaire. Cette problématique relève des personnes qui prennent en charge les élèves à la sortie (Activités extrascolaire ou transporteur). Ces services sont proposés par l'APE.

Les parents peuvent donc démarcher l'APE qui organise les activités extrascolaires pour mettre en place un goûter. Le Directeur se dit prêt à écouter les besoins de l'APE pour voir les besoins logistiques et l'adéquation avec l'organisation de l'école. Il indique que l'organisation et la responsabilité des enfants allergiques relèveraient de l'APE et des animateurs des activités, en dehors du temps scolaire.

Une commission collation se tiendra courant novembre pour définir les modifications nécessaires pour la collation du matin.

6- Vous avez terminé le nouveau système de notation pour évaluer les enfants?

Il est en cours de construction. Les enseignants ont bénéficié d'une animation pédagogique en octobre pour établir les fondations de ce carnet de suivi. Deux autres réunions sont prévues début novembre pour le finaliser.

Il sera au format papier, communiqué 2 fois par an pour 2016/2017 (Février et juin).

7- Y aura-t-il des récompenses (images, livres, autres) pour les plus sages et concentrés ou pour ceux qui font des progrès?

Ce n'est pas le principe de l'évaluation positive telle qu'elle est définie par l'éducation nationale. Il s'agit de valoriser les progrès, les efforts et le travail des élèves. Cette valorisation n'est pas compatible avec un système de « récompenses ».

8- Quelles sont les prochaines étapes des travaux?

La construction de la structure métallique pour décembre.

9- Le taux d'absentéisme pour maladie est-il plus grand en septembre de cette année par rapport aux autres années?

Il est similaire à quelques dixièmes près aux trois années précédentes : 4,4 %. Le Directeur demande des précisions sur l'objet de cette question.

Les parents élus relaient l'inquiétude de famille pour les enfants avec des problèmes de santé et la présence du chantier. Le Directeur rappelle que l'impact du chantier est négligeable depuis la rentrée et que les enfants fragiles signalés par les familles ont été mis dans les classes les plus éloignées de la zone de travaux.

Fin de la séance : 20h00

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrick Bonnefoy – Directeur

La secrétaire adjointe,

